

ANNEXE 4

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des

conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)

(Marché des S.A)

MARCHE

Titulaire

Objet

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

- nature
- montant TVA comprise

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- adresse
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre)
- adresse
- numéro de compte

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versements des avances et acomptes }
- date (ou mois) d'établissement des prix } Suivant condition
- modalités de révision des prix } du marché du
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections, et retenues diverses } titulaire
- personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article du C.C.A.P }
}

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage

L'Entrepreneur Titulaire

L'entrepreneur Sous Traitant

(1) Pièces à joindre

- Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.40 du 14 avril 1952.
- Certificat de qualification OPQCB - QUALIFELEC - QUALIFANTEN - carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics, ou la qualification CNIH.
- Attestation d'assurance responsabilité civile dommages au tiers, individuelle de base 73 ou décennale Entrepreneur 77.
- Attestations des administrations, organismes ou comptables chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations sociales (Sécurité sociale, allocations familiales, congés payés et chômage intempérie).
- Attestation figurant à l'art. R.324.4 du Code du Travail

NB : Rappel article R.324.4

1) Dans tous les cas, l'un des documents suivants :

- a *Attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales incombant au cocontractant et datant de moins d'un an*
- b *Avis d'imposition afférent à la taxe professionnelle pour l'exercice précédent*
- c *Attestations par lesquelles le cocontractant justifie de la régularité de sa situation au regard des articles 52, 53, 54 et 259 du Code des marchés publics*
- d *Attestation de garanties financières prévue à l'article L 124.8 pour les entreprises de travail temporaire*
- e *A défaut des documents mentionnés aux a, b et c ci-dessus, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises*

2) Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- a *Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)*
- b *Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers*
- c *Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente*
- d *Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.*

3) Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3; L 143.5 et L 620.3.